

IIème partie.

Problème des enquêtes.

M. Stucki aborde le second sujet à l'ordre du jour, à savoir celui de l'opportunité d'entreprendre des enquêtes sur les avoirs étrangers en Suisse et suisses à l'étranger. Le problème n'est pas nouveau. Pour sa part, M. Stucki est toujours plus de l'avis que ces enquêtes sont nécessaires. L'économie libérale est chose révolue : l'Etat prend de plus en plus d'importance et doit, dès lors, disposer de toutes les informations possibles pour conduire sa politique économique. Bien que des enquêtes ne fournissent que des renseignements assez approximatifs, leurs données offrent néanmoins d'utiles indications qu'il ne faut pas négliger.

M. Hotz prend la parole en sa qualité d'expert en matière d'économie commerciale (Handelspolitik). A son avis il ne faut pas se faire trop d'illusions sur l'utilité des enquêtes. C'est une idée attrayante mais sans plus. Prenant l'exemple de la France, M. Hotz tente de montrer que, quel que soit notre désir de maintenir le blocage des avoirs français, il est des raisons politiques qui nous obligeront probablement très prochainement à les libérer. Cet exemple montre la fragilité de ce genre de mesure. Si le blocage est levé, l'enquête perd toute sa valeur. Il ne faut pas oublier, d'autre part, que les enquêtes nous mènent invariablement à l'assistance fiscale. L'ignorance dont nous nous sommes prévalu jusqu'ici au sujet des avoirs étrangers en Suisse ne pourra plus être avancée pour échapper aux questions indiscrettes d'autres Etats. D'autre part, il faut éviter, par des mesures dont l'utilité est assez relative, de créer chez les banquiers le malaise que ne laissera pas de provoquer l'annonce d'une enquête généralisée. Nous ne devons pas oublier que les banques sont indispensables pour financer les besoins de l'Etat.

M. Stucki complète son introduction en déclarant que dans son idée la Suisse devrait prochainement décréter le blocage de tous les avoirs financiers étrangers.

M. Weber déclare que la Banque Nationale est tout à fait favorable aux enquêtes. Ne pas être au courant de l'importance des avoirs étrangers en Suisse, c'est une faiblesse que la Banque Nationale ressent tout particulièrement. C'est même un danger. Si, par exemple, la France a placé, comme le disent certains, 7 milliards dans notre pays et qu'elle en exige le remboursement en or, c'est la banqueroute pour notre institut d'émission. Dès lors, il est utile de se renseigner sur l'importance de ces capitaux étrangers, ne fût-ce que pour pouvoir prendre les mesures nécessaires pour prévenir les répercussions fâcheuses qu'un exode massif pourrait entraîner. Les enquêtes permet



en outre de faire de l'ordre chez nous, notamment en ce qui concerne la question délicate de la looted property. Il n'est pas question, d'ailleurs, de toucher au secret bancaire. Tout ce que la Banque Nationale désire, c'est de connaître in globo le montant des avoirs étrangers sans se soucier des propriétaires.

M. Rossy appuie les déclarations de M. Weber et insiste sur le point particulier d'un éventuel rappel des fonds étrangers. Si celui-ci doit avoir lieu tôt ou tard, il faut qu'il se passe dans l'ordre pour éviter que, par la raréfaction des capitaux qu'il provoquera sur le marché, la Banque Nationale ne se voie obligée d'élever jusqu'à 5, voire 6% le taux d'intérêt des obligations de la Confédération, comme ce fut le cas à la fin de la dernière guerre. Une fois qu'on connaîtra les montants étrangers en Suisse, il sera possible d'approcher les Etats étrangers pour convenir avec eux d'un retrait dans l'ordre - par exemple sous forme de rappels échelonnés - des fonds qu'ils veulent faire sortir de Suisse. M. Rossy ne se cache pas, néanmoins, toutes les difficultés techniques que soulèvent de telles enquêtes, par exemple: comment atteindre les holdings, les safes, les liechtensteinois, etc.

M. Hirs ne veut pas la mort des banques, ni jouer le rôle d'agent fiscal. Il voit dans le désir d'enquêtes une certaine tendance qui ne manquera pas de provoquer la joie dans les cercles socialistes. Il se rend bien compte que, si l'on décrète la levée du blocage des avoirs français, il faut savoir d'avance ce qui nous attend. A son avis, la ségrégation des avoirs suisses aux Etats-Unis est un premier pas dans le sens des enquêtes. Il faut à son avis marcher progressivement: une enquête généralisée provoquerait probablement d'assez vives réactions à l'étranger, dont les répercussions sur l'excellent état du marché des capitaux en Suisse seraient peut-être funestes. Donc, à son avis, ne prenons pas de mesures générales mais progressons à petits pas.

M. Kellenberger déclare que l'opinion du Département des Finances est partagée. Les banques ont été très utiles lors de l'émission d'emprunts. D'autre part, l'Etat leur est nécessaire, puisqu'il est le seul, à peu près, qui leur offre des placements. Elles seraient donc malvenues à se plaindre outre mesure d'une enquête sur les avoirs étrangers. Il est toutefois impressionné par les arguments de M. Hotz concernant l'^{entraves}enquête fiscale. Il estime dès lors qu'il ne faut recourir à une telle entreprise que si elle se révèle absolument nécessaire. Après avoir abordé le problème de notre politique financière sur l'orientation de laquelle, croit-il, le résultat d'une enquête n'influera guère, après avoir également relevé que la politique d'open market, suivie depuis peu par la Banque Nationale, lui permettrait de lutter contre la pression des cours entraînée par un retrait massif de capitaux étrangers, M. Kellenberger se rallie à la proposition de M. Hirs, qui consiste à aller progressivement de l'avant dans le domaine des enquêtes. Il relève enfin que les entraves mises par tous les Etats aux migrations de capitaux empêcheront probablement l'exode des fonds étrangers que les banques redoutent comme conséquence à une enquête généralisée.

M. Kohli estime que la question préjudiciable^{elle} à régler est celle de savoir si l'on entend bloquer ou débloquer les avoirs étrangers. Si nous les bloquons, l'enquête est inutile; en revanche, si nous les débloquons, elle n'a plus de raison d'être. L'ASB pour sa part est volontiers prête à faire une enquête interne et confidentielle sur les valeurs suisses détenues par des étrangers, enquête dont le résultat pourrait être utile à la Banque Nationale et à sa politique d'open market. M. Kohli voit un certain danger à entreprendre une enquête actuellement, où la France, les Etats-Unis et la Grande Bretagne sont en train de discuter la question de l'~~enquête~~^{enquête} fiscale avec, semble-t-il, des résultats assez positifs. Si nous faisons une enquête en Suisse, nous ne pourrions plus jouer le jeu de l'ignorance qui est extrêmement utile pour lutter contre les pressions qui ont déjà été exercées sur nous en vue de l'assistance fiscale. En outre, une enquête de notre part fortifiera le dessein des Alliés de mettre la main sur la looted property ayant cherché refuge en Suisse. Une enquête ne se justifie que si elle atteint tout le monde. Il faudra donc décréter un devoir d'annonce (Anmeldepflicht), ce qui probablement provoquera une panique en bourse et fera tomber les cours. Il faut donc regarder à deux fois avant de décider une enquête généralisée et se rallier de préférence à l'idée de l'ASB d'entreprendre une enquête confidentielle sur les valeurs suisses en mains étrangères.

M. Stucki intervient alors pour tracer à grands traits la situation de la Suisse dans le monde. Revenant de l'étranger, il constate que notre pays n'a pas suivi le mouvement mondial des idées. Tous les Etats qui ont connu la guerre ont complètement modifié leur politique et seules en Europe, la Suisse et la Suède restent encore fidèles aux idées d'avant-guerre. Cette fidélité nous vaut la haine du monde entier : la Suisse est tenue pour le dernier refuge de la ploutocratie. Si nous étions un grand pays, nous pourrions essayer de résister au courant général, mais c'est chose impossible pour un petit Etat qui dépend exclusivement de l'étranger. Nous devons à tout prix rompre avec la politique qui consiste à se faire arracher des concessions au dernier moment sans en retirer d'avantages. M. Stucki est décidé de lutter contre la mentalité immobiliste suisse.

Jusqu'ici, les banques ont fait valoir contre les enquêtes l'argument qu'elles provoqueraient une fuite de capitaux et qu'elles leur enlèveraient du même coup les possibilités de concurrence qu'elles ont envers les banques étrangères. Cet argument est périmé. Les mouvements de capitaux sont actuellement impossibles et leur fuite en suite d'une enquête est fort peu probable. Pour que l'enquête porte ses fruits, il faut évidemment bloquer tous les capitaux étrangers, mesure à laquelle il est inévitable de recourir prochainement. Ce blocage nous donnera ensuite d'excellents arguments pour négocier. En ce qui regarde l'assistance fiscale, M. Stucki relève que l'enquête n'a nullement pour but de déterminer les noms des capitalistes étrangers ayant placé leurs fonds en Suisse. Cela étant, notre ignorance voulue de ces noms nous permettra de répondre victorieusement à toute pression tendant à l'assistance fiscale.

- 4 -

La discussion porte ensuite sur quelques questions techniques en rapport avec les enquêtes, après quoi M. Stucki déclare qu'il faut évidemment procéder par ordre. La première chose à faire c'est de lancer une enquête sur les avoirs français. A l'égard de la France il nous sera facile de la justifier en lui faisant part de notre désir d'ordonner l'émode éventuel de ses capitaux. Nous devons bien entendu lui faire part du résultat global de cette enquête. Quant à l'assistance fiscale, nous devons évidemment chercher à l'éviter. - Ensuite viendra le tour de l'Allemagne. Il est probable que, sitôt connue la nouvelle, les Alliés ne manqueront pas de faire pression sur nous pour obtenir livraison des avoirs pillés. Il nous sera facile de répondre à ce moment-là qu'avant de livrer quoi que ce soit, nous entendons opérer compensation entre les biens allemands en Suisse et les dettes que l'Allemagne a envers notre pays.

La conclusion que l'on peut dégager de cette conférence, ^{c'est} ~~ainsi~~ que le principe des enquêtes a été acceptée. Le premier pas dans cette direction consistera dans le blocage de tous les avoirs étrangers; ensuite, pour tenir compte du voeu exprimé par M. Hirs, une enquête portant sur quelques pays seulement sera entreprise, laquelle sera probablement suivie plus tard d'autres enquêtes jusqu'à ce que tous les avoirs étrangers aient pu être recensés.

Berne, le 13.2.1945.

S. Wunder

Notice.

Conférence tenue le vendredi 9 février 1945 à 15.00
dans l'antichambre est du Palais du Parlement.

Sont présents : M. le Ministre Stucki,
MM. Weber, Rossy, Hirs, Banque Nationale Suisse
MM. Hotz et Probst, Division du Commerce
MM. Kellenberger, Jacod, Dépt. des Finances
MM. Kohli, Junod, Dépt. Politique.